

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 20

### Séance du 10 juillet 2020

#### Date de la convocation

03/07/2020

#### Date d'affichage

.../07/2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à seize heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

#### Délibération n° 2020/07/65

#### **Objet de la délibération**

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Patrick BAUDIN, M. Bernard DELEPINE, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

**Absents excusés ayant donné procuration** : M. Yann BARBOT (procuration à Mme Marie-Noëlle DUPUY), Mme Barbara BURELLI (procuration à M. Patrick HOSTEIN), Mme Chantal LAHAYE (procuration à M. Patrick BAUDIN), Mme Marie-Laure LURTON (procuration à Mme Patricia ARNAUD).

#### **Absents excusés :**

**Absents** : Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, M. Sébastien PICOT.

Formant la majorité en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia ARNAUD.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 16h00.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ou à désigner pour chacune des communes du département de la Gironde à l'occasion des élections sénatoriales de la série 2 du 27 septembre 2020 ;

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

Le bureau est ainsi composé comme suit :

- M. Patrick BAUDIN, Maire, président ;
- M. Henri DUTHIN, adjoint au maire ;
- Mme Marlène LAGOUARDE, adjointe au maire ;
- M. Yannick RAFFA, conseiller municipal ;
- M. Damien ELOI, conseiller municipal ;

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par M. Patrick HOSTEIN
  - M. Patrick HOSTEIN, délégué titulaire
  - Mme Marlène LAGOUARDE, déléguée titulaire
  - M. Patrick BAUDIN, délégué titulaire
  - Mme Martine MOREAU, déléguée titulaire
  - M. Henri DUHTIN, délégué titulaire
  - Mme Patricia ARNAUD, déléguée titulaire
  - M. Patrick NURBEL, délégué titulaire
  - Mme Christine TRIVES, déléguée suppléante
  - M. Laurent PASCUAL, délégué suppléant
  - Mme Chantal LAHAYE, déléguée suppléante
  - M. Yann BARBOT, délégué suppléant

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par M. Patrick HOSTEIN  
20 suffrages obtenus soit 7 mandats de délégués et 4 mandats de suppléants

**Sont élus délégués :**

- M. Patrick HOSTEIN
- Mme Marlène LAGOUARDE
- M. Patrick BAUDIN
- Mme Martine MOREAU
- M. Henri DUHTIN
- Mme Patricia ARNAUD
- M. Patrick NURBEL

**Sont élus délégués suppléants :**

- Mme Christine TRIVES
- M. Laurent PASCUAL

- Mme Chantal LAHAYE
- M. Yann BARBOT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,  
Le 10 juillet 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

**P. BAUDIN**



Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213300221-20200709-2020\_07\_65-DE

